

# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Marie-Derome – mercredi 22 juin 2016

Numéro de la  
résolution ou  
annotation

Province de Québec  
Commission scolaire des Hautes-Rivières  
École Marie-Derome

**Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'établissement  
tenue le mercredi 22 juin 2016 à 18 h 00, à la salle du personnel de  
l'école Marie-Derome.**

**Étaient présents :**

Madame Isabelle Bouchard, parent  
Madame Karine Giguère, parent  
Monsieur Yannick Grégoire, parent  
Madame Annik Lajoie, parent  
Monsieur Steve Boucher, parent  
Monsieur Alexandre Poulin, parent  
Madame Hélène Pilote, enseignante  
Madame Josée Richard, enseignante  
Madame Monique Labelle, enseignante  
Madame Véronique Delfosse, enseignante  
Madame Nathalie Desjardins, éducatrice service de garde  
Madame Marie Tanguay, représentante du service de garde  
Madame Isabelle Branco, directrice de l'école

**1. Ouverture de la séance à 18 h 06**

Madame Isabelle Bouchard, présidente, accueille les membres,  
constate le quorum et ouvre la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Steve Boucher

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

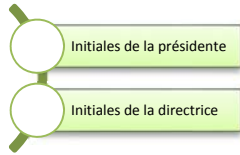
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**3. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2016**

Madame Bouchard demande aux membres si le procès-verbal  
représente bien les propos tenus lors de leur dernière  
rencontre. Monsieur Steve Boucher propose l'adoption du  
procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CÉ2016-06-22-046



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Marie-Derome – mercredi 22 juin 2016

CÉ2016-06-22-047

#### 4. Suivi au procès-verbal du 18 mai 2016

Aucun suivi.

#### 5. Période de questions du public

S/O

#### 6. Affaires courantes

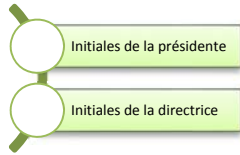
##### 6.1 Prévisions budgétaires

Madame Branco présente les prévisions budgétaires pour 2016-2017. Il est entendu qu'il y a beaucoup d'argent dans le compte des investissements. Comme il n'est pas prévu de faire des achats en mobilier, appareillage et outillage, nous ne transférons que 10 000\$ du fonds à destination spéciale pour notre projet cour d'école. Ainsi, nous aurons plus de latitude pour utiliser les sommes restantes dans ce fonds.

Il ne faut pas oublier que pour les années antérieures et pour cette année, dans ce fonds, il nous reste un solde de 3755,51 \$ pour les concerts de musique. Le reste des sommes sont les ristournes de photo, la vente d'uniformes, les cinémas et les surplus antérieurs.

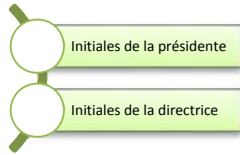
- Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 96.24) prévoit que le directeur d'établissement prépare le budget annuel de l'établissement et le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 95) prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'établissement et le soumet à la Commission scolaire pour approbation;
- Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 96.24) prévoit que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part les dépenses de l'établissement et d'autre part les ressources financières allouées

[pièces jointes]



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Marie-Derome – mercredi 22 juin 2016

CÉ2016-06-22-048	<p>par la Commission scolaire à l'établissement et les autres revenus qui sont propres à l'établissement;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Attendu que selon la politique de répartition des ressources financières de la Commission scolaire et ses procédures, des ajustements techniques peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;</li><li>• Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 66) prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;</li><li>• Attendu que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption par le conseil des commissaires du budget de la commission scolaire;</li></ul>
[pièce jointe]	<p>Il est proposé par madame Karine Giguère :</p> <p><b>Que le budget annuel de fonctionnement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant \$ 977 407,00 soient adoptés et transmis à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.</b></p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</p>
[pièce jointe]	<p>6.2 Cahiers d'exercices</p> <p>Madame Branco présente brièvement les coûts reliés aux cahiers d'exercices. Quelques augmentations sont présentes. Madame Véronique Delfosse en demande l'approbation.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.</p> <p>6.3 Plan de réussite</p> <p>Madame Branco présente les grandes lignes du plan de réussite. Ce point sera toutefois reporté en septembre.</p>



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Marie-Derome – mercredi 22 juin 2016

### 7. Mot de la présidente

Madame Bouchard remercie les membres pour leur assiduité aux rencontres, leur participation et la belle année qui a été vécue.

### 8. Mot de la directrice

Madame Branco remercie tous les membres pour le bon déroulement des réunions cette année et remercie madame Bouchard pour son excellent travail à la présidence. Elle remercie également tous les membres pour les 3 belles années qu'elle a vécues au sein du conseil.

### 9. Mot du délégué au comité de parents

Sans objet.

### 10. Mot du commissaire

Sans objet.

### 11. Mot de la déléguée de l'OPP

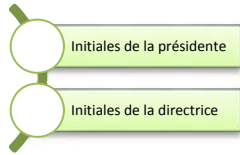
- 11.1 Campagne de financement : Les membres du conseil s'interrogent toujours pour le choix de la compagnie pour la campagne de financement 2016-2017. Madame Marie Tanguay demande le vote sur la proposition de l'OPP à aller vers les chocolats Lamontagne.

1 vote contre  
11 votes pour

APPROUVÉ À LA MAJORITÉ.

- 11.2 Fête champêtre : Mme Bouchard informe les membres que nous avons reçu des commandites de Maxi et cie, de Jean Coutu et nous avons eu les légumes pour une modique somme à la Fruiterie des Halles.

CÉ2015-06-17-049



---

## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Marie-Derome – mercredi 22 juin 2016

---

### **12. Varia**

Aucun varia.

### **13. Clôture de la séance**

Madame Isabelle Bouchard propose la levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame la présidente déclare la séance terminée à 19 h 19.

---

---

Isabelle Bouchard  
Présidente

---

Isabelle Branco  
Directrice